Opération Programmée

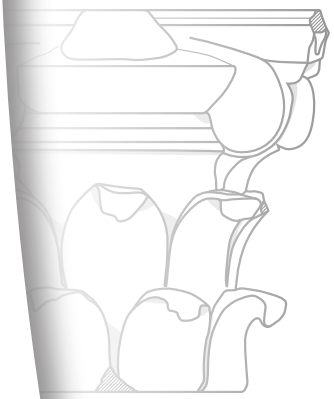
AIX-EN-PROVENCE

Direction Archéologie

Ville d'Aix-en-Provence







Jardin de Grassi

état des lieux d'un site archéologique classé au titre des Monuments Historiques

Direction Archéologie

Direction Générale des Services Techniques

Direction Adjointe des Services Techniques Bâtiments et Grands Equipements

AIX EN PROVENCE LA VILLE

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Bouches-du-Rhône

Aix-en-Provence

Jardin de Grassi

opération programmée

FICHES DESCRIPTIVES DES DIFFÉRENTS ESPACES

Direction Archéologie de la Ville d'Aix-en-Provence
Direction Adjointe des Services Techniques – Bâtiments & Grands Equipements
Direction Générale des Services Techniques

Fiche n° 1 : Cour centrale



Localisation : maison 1, cour centrale

Superficie totale : 64,26 m^2
Superficie connue : 64,26 m^2
Superficie conservée : 64,26 m^2

Éléments d'architecture épars
- Une margelle de bassin antique a été disposée au centre du bassin, restauré en 1988, pour améliorer la compréhension de l'ensemble (fig. 29) : rien n'atteste sa présence *in situ*.

Historique des opérations archéologiques
- 1940-1945 : la cour dallée a été en partie dégagée au cours du creusement des tranchées de défense passive (angle nord-ouest et moitié sud-est du bassin central). La découverte des deux colonnes bilobées attestait déjà la présence d'un péristyle rhodien.
- 1958-1959 : la cour est fouillée en totalité au cours de l'opération de F. Benoit et R. Ambard en 1958 (fig. 23).

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
La cour de la *domus* au péristyle rhodien, d'une superficie de 64,26 m^2, est entièrement dallée et présente en son centre une fontaine, matérialisée par des dalles moulurées et une arrivée d'eau en plomb. Au nord-est de la cour a été aménagé un bassin, sans doute au moment de l'abandon de la maison au cours de l'Antiquité tardive.

Murs
- La cour est fermée à l'est par un mur dont la présence n'est pas attestée, mais qui est restitué sur les plans de 1960 (MR 17, type de construction inconnue).
- Elle est encadrée par un péristyle sur ses côtés nord, ouest et sud (cf. fiche n° 2).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Le sol de la cour (DL 16) se compose de 34 dalles de calcaire rectangulaires encadrant une fontaine, légèrement désaxée, matérialisée par six dalles moulurées (fig. 26b). Si aucune margelle de bassin n'a été découverte en place, on retrouve toutefois au centre de cet aménagement une arrivée d'eau en plomb permettant d'attester cette fonction (Benoit 1960 : 296).
- Dans l'angle sud-est, est présent un regard où s'écoulent les eaux canalisées par l'*ambitus* (CN 33).

Accès
- L'accès à la cour se fait sur les cotés nord, ouest et sud par le péristyle (cf. fiche n° 2).

Aménagements divers
- Présence d'un regard dans l'angle nord-ouest, et d'un second dans l'angle sud-est vers lequel arrivent les eaux de l'*ambitus*.
- Présence d'un bassin dans l'angle nord-est de la cour, sans doute postérieur à l'abandon de la maison, car aménagé 1,20 m au-dessus du niveau du dallage (fig. 24).

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
L'intervention sur la cour de la maison 1 a consisté à dégager les dalles, recouvertes d'un mélange de mousse, d'infiltration de terre et de calcaire décomposé (fig. 25-26a). Les dalles de calcaire ont subi d'importantes dégradations naturelles et se détériorent dès qu'elles sont piétinées ; leur état de conservation est préoccupant.

Murs
- Le mur est (MR 31) a été reconstruit en 1988 sur trois assises et longe la cour sur 7,60 m. Un cyprès en plâtre a été représenté dans la partie.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Les dalles n'ont pas été restaurées et se détériorent.
- L'emplacement du bassin a été matérialisé par un béton permettant de le restituer. Une margelle de bassin carrée a été disposée au centre de cet aménagement en 1988, mais elle a été déplacée de ses socles et gît aujourd'hui à cheval sur

deux d'entre eux.
- Dans l'angle sud-est, huit fragments de dalles ont été déposées à plat, directement sur les dalles de la cour et scellées par un béton (US 015) (fig. 28). Quatre d'entre elles sont percées d'une encoche. Cet aménagement ne correspond pas aux vestiges découverts en 1960 (*ambitus* et regard) ; s'agit-il d'une restauration contemporaine ?

Accès
Néant

Aménagements divers
- Le bassin tardo-antique aménagé au nord-est de la cour a été démonté pour respecter la cohérence chronologique de la maison.
- Le regard de l'angle nord-ouest a été fermé par une grille (en 1960 ou en 1988).
- Même s'il est implanté en dehors de ses limites, le mur en trompe l'œil participe de l'ensemble de la cour. Posé en 1988, il représente une hypothèse aujourd'hui abandonnée d'une maison de grandes dimensions articulée autour de deux cours communicantes, celle de la *domus* au péristyle rhodien et celle de la *domus* au grand péristyle, située en contre-haut (Benoit 1947 : 111). L'étude altimétrique des vestiges a bien confirmé la présence de deux maisons distinctes (Guyon *et al.* 1996 : 29 ; Guyon *et al.* 1998 : 62-63).

PROPOSITIONS
- Démonter le mur en trompe l'œil qui, en plus d'être régulièrement défiguré par des tags, présente une hypothèse aujourd'hui abandonnée (fig. 27).
- Démonter le cyprès en plâtre qui ne correspond pas à la réalité archéologique et est source d'incompréhension auprès du public.
- Repositionner la margelle de bassin sur son socle à l'aide d'un engin de levage et la laisser en place, ou la remplacer par un fac similé et transporter l'original dans les réserves de la DAVA.
- Effectuer un sondage sous le mur contemporain qui ferme la cour à l'est (MR31), pour vérifier la présence du mur antique et étudier son mode de construction.

SOURCES

- Plan des vestiges antiques au milieu des tranchées de défense passive, R. Ambard, J. Irigoin et F. Benoit, 1940-1945.
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Benoit 1947 : 98-100 .
- Benoit 1960 : 296 .
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 23 : vue, depuis le nord, de la cour du Péristyle Rhodien au moment de la fouille réalisée en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 24 : vue, depuis l'est, de la partie nord de la cour et du bassin tardif construit sur le dallage (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 25 : vue, depuis le sud, de la cour du Péristyle Rhodien avant nettoyage et du mur de clôture occidental (MR31) (cliché A. Lacombe).



Fig. 26a : au premier plan, vue de la cour au Péristyle Rhodien après nettoyage (DL 16) et au second plan, du mur en trompe l'œil (cliché A. Lacombe).

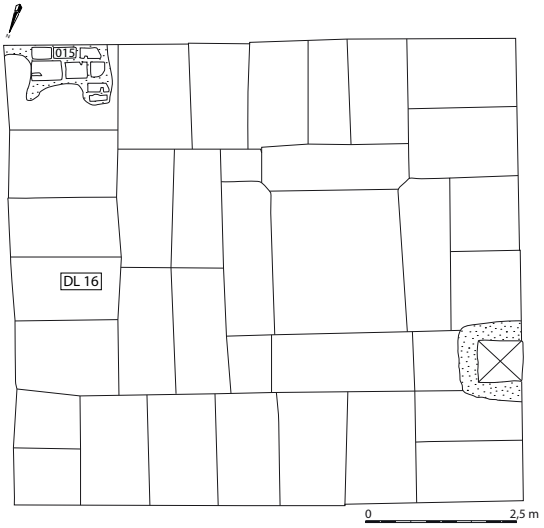


Fig. 26b : relevé en plan du dallage de la cour de la domus au Péristyle Rhodien, tel qu'il est conservé aujourd'hui, échelle 1/50e (relevé E. Luizet et A. Lacombe, DAO St. Ranchin).



Fig. 27 : détail des détériorations ayant affecté le site en 2001 (cliché M. Coulon).



Fig. 28 : vue, depuis le nord, de la structure aménagée sur les dalles de la cour (US 015) (cliché A. Lacombe).

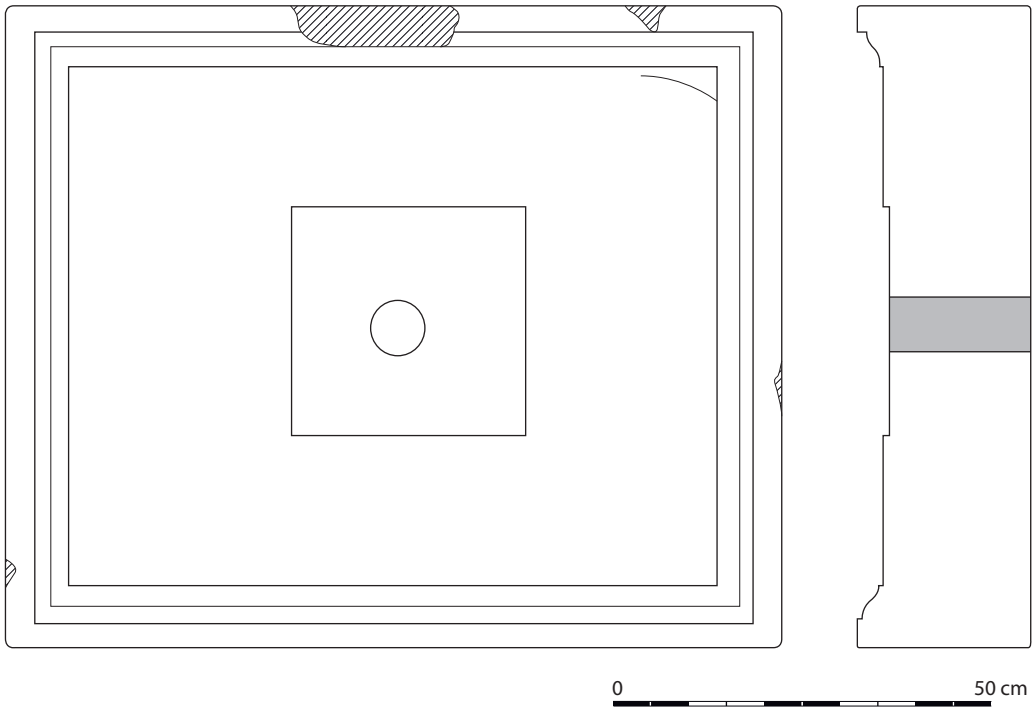


Fig. 29 : relevé de la margelle du bassin de la cour de la domus au Péristyle Rhodien (relevé et DAO E. Rey).

Fiche n° 2 : péristyle rhodien



Localisation : maison 1, péristyle encadrant la cour centrale

Superficie totale : 51,5 m^2
Superficie connue : 51,5 m^2
Superficie conservée : 51,5 m^2

Éléments d'architecture épars
- Un élément de colonne est aujourd'hui situé dans la galerie sud du péristyle, directement sur la mosaïque. Son déplacement impliquera l'utilisation d'un engin de levage mécanique.
- Un second fût de colonne fragmentaire, se trouve dans l'angle est du portique, accolé au mur de clôture MR31. Il retient un remblai apporté pour la plantation de végétaux en 1988.

Historique des opérations archéologiques
- 1940-1945 : seuls deux mètres de la galerie ouest et le stylobate nord ont été dégagés au cours du creusement des tranchées de défense passive, ainsi qu'un puits et sa margelle.
- 1958-1959 : la totalité du péristyle a été fouillée au cours de l'opération menée par F. Benoit et R. Ambard. Le puits présent dans la galerie ouest a été vidé sur 4,80 m de profondeur et consolidé par quatre buses de béton.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Permettant à la fois de desservir les différentes pièces de la maison (pièces 5, 6, 7 et 9), mais également d'accéder à la cour centrale (pièce 1), le portique offre deux hauteurs de toiture différentes : le coté ouest est en effet plus haut de 2,65 m par rapport aux cotés nord et sud, permettant un apport de lumière important dans les pièces orientales. Ce plan n'est pas inspiré d'un modèle italique comme il est d'usage à Aix-en-Provence à cette époque, mais du monde oriental.

Colonnade
- Seules les colonnes bilobées, les trois colonnes de la galerie nord et la colonne la plus à l'ouest de la galerie sud, ainsi que la base de pilastre de la galerie nord ont été découvertes et remontées en 1960 (fig. 30). Les deux autres colonnes de la galerie sud et le pilastres à la jonction entre la galerie sud et le mur de clôture, n'ont en revanche pas été retrouvées.
- Les fûts de colonnes sont disposés sur des bases moulurées. Il est difficile de savoir si ces dernières sont d'origine ou s'il s'agit de moulages réalisés pour l'aménagement du site en jardin public. Le stylobate se compose de 20 blocs rectangulaires de 0,80 x 1,75 m en moyenne, hautes de 15 cm par rapport au dallage de la cour (DL 16).
- Trois chapiteaux ont été découverts : le chapiteau de la colonne bilobée nord, d'ordre composite ; un chapiteau de colonne basse, d'ordre ionique ; ainsi qu'un chapiteau de pilastre d'ordre ionique. Les deux chapiteaux de colonnes ont été repositionnés en 1960 (fig. 36-39 et 40).

Murs
- Le portique est délimité au nord, à l'ouest et au sud par les murs de façade des pièces 9, 7, 6, 5 et 3 (cf. description des fiches correspondantes).
- À l'est, il est fermé par un mur de clôture dont le mode de construction est inconnu (MR 17).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Le sol du portique est recouvert d'une mosaïque blanche à listel noir. Dans la galerie sud, on peut constater une lacune de deux mètres.

Accès
- Trois accès vers le portique ont été mis au jour dans la galerie nord en 1960 : un premier seuil permettant l'accès à la pièce 9 (US 071, cf. fiche n° 9) ; un second donnant sur le couloir 11 (US 074, cf. fiche n° 11) ; et un troisième seuil permettant d'accéder au couloir 8 (cf. fiche n° 8).
- Les seuils d'accès aux pièces 5, 6 et 7 (galerie ouest), n'ont pas été découverts.
- Au sud, il semble qu'il n'y ait pas d'accès direct vers la pièce 3.

Aménagements divers
- Dans la galerie ouest prend place un puits, dont le rebord est matérialisé par une margelle carrée (1 x 1 m).

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
L'intervention sur le portique a consisté à nettoyer la surface des mosaïques restaurées, recouvertes d'une fine pellicule de terre et de mousse, et à dégager le niveau de sol antique (fig. 32-34 et 35).

Colonnade
- Les éléments de colonnes de la galerie nord ont été remplacés par des moulage en plâtre en 1988 (fig. 31). Aujourd'hui, ces éléments ont disparu ; seules les bases sont encore en place. Le chapiteau ionique qui couronnait l'une d'elle n'est plus en place ; il pourrait correspondre au chapiteau conservé dans les réserves de la DAVA, stylistiquement identique (n° inv. GRA 5702, fig. 37).
- Dans la galerie sud, le fût de colonne remonté en 1960 a disparu. La colonne occidentale a été restituée en partie par un moulage en plâtre (1988).
- En 1988, a été restituée une colonne en plâtre à l'emplacement du pilastre de l'angle nord-est du portique. Elle est surmontée d'un chapiteau ionique en plâtre, qui est une copie du chapiteau de pilastre découvert dans le péristyle en 1960 (conservé dans les réserves de la DAVA n° inv. GRA 5701, fig. 39).

- Le mur de clôture occidental a été reconstruit en 1988 sur toute la longueur de la cour à péristyle, sur une hauteur de 20 cm (trois assises). La hauteur du mur a été restituée en totalité dans l'angle nord-est du portique, et surmonté d'un chapeau de tuiles antiques : au total sept *tegulae* et sept *imbrices* (US 064 et 065). Leur contexte d'origine est inconnu.
- Le mur qui délimite le péristyle au nord, qui correspond à la façade de la pièce 9, a été végétalisé et en partie reconstruit (cf. fiche n° 9).
- À l'ouest, il est délimité par les murs de façade des pièces 5, 6 et 7, qui ont été végétalisés (cf. fiches n° 5, 6 et 7).
- Au sud, il est séparé de la pièce 3 par un mur reconstruit en 1988 (cf. fiche n° 3).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Apparent dans toute la galerie nord et à l'ouest, le niveau de préparation de la mosaïque est très endommagé (US 024). Le radier de fondation (US 023) est même visible au nord, en avant du seuil qui dessert la pièce 9 (US 071).
- Au sud, la mosaïque (US 025) a pu être préservée et restaurée sur près de 63 % de la surface de la galerie (12,25 m^2 au total). La présence de mousse a altéré la couleur des tesselles. Le reste de la galerie a été recouvert par un béton qui a tendance à se décomposer.
- Une partie de la mosaïque a également été restaurée (angle nord-ouest du péristyle), sur une longueur de 1,50 m et 0,60 m de large. Le béton utilisé est d'une teinte rose très soutenue qui contraste avec les vestiges antiques.

Accès
- Au nord, les seuils découverts en 1960 sont toujours en place. Le seuil d'accès vers le couloir 8 a toutefois été en partie recouvert par le béton ayant servi à restaurer la mosaïque du portique, dont est d'un rose trop intense.

Aménagements divers
- La margelle du puits a été scellée à l'aide d'un mortier rosâtre peu soigné, qui vient recouvrir en partie le niveau de sol antique.

PROPOSITIONS
- Démonter le mur moderne et son couronnement de tuiles antiques, qui complexifient la compréhension de la zone. Déposer les tuiles antiques dans les réserves de la DAVA.
- Supprimer la colonne en plâtre surmontée de son chapiteau à l'angle nord-est du péristyle, qui ne correspondent pas à la réalité archéologique : à cet endroit prenait place un pilastre et non une colonne.
- Reprendre la restauration de la mosaïque de l'angle nord-ouest du portique, tout comme celle de la margelle du puis, dont le béton, peu soigné, est d'une couleur trop intense.
- Transporter les deux éléments de colonnes dans les réserves de la DAVA.

SOURCES
- Plan des vestiges antiques au milieu des tranchées de défense passive, R. Ambard, J. Irigoin et F. Benoit, 1940-1945.
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 250-251.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 30 : vue, depuis le nord, des colonnes du portique de la maison au Péristyle Rhodien au moment de leur découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 31 : vue, depuis le nord-ouest, des colonnes de la galerie nord du portique au moment de la création du jardin public en 1988 (cliché R. Boiron).







Fig. 32-34 : vues des galeries nord, ouest et sud du portique avant nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 35 : vue, depuis le nord-ouest, du portique après nettoyage (cliché A. Lacombe).





Fig. 36-37 : chapiteau de pilastre retrouvé dans la cour du Péristyle Rhodien en 1958-1960 et exemplaire conservé dans les réserves de la DAVA (n° inv. GRA 5702) (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont ; cliché Chr. Durand, CCJ-CNRS).





Fig. 38-39 : chapiteau ionique de la colonne basse du portique, au moment de son repositionnement sur une colonne en 1958-1960 et exemplaire conservé dans les réserves de la DAVA (n° inv. GRA 5701) (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont ; cliché Chr. Durand, CCJ-CNRS).

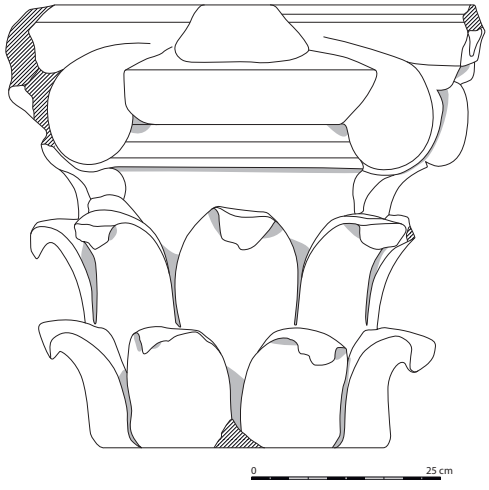


Fig.. 40 : relevé du chapiteau supérieur ionique de la colonne haute du Péristyle Rhodien (relevé et DAO, E. Rey).

Fiche n° 3 : pièce 3



Localisation : maison 1, aile sud

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 10,6 m^2
Superficie conservée : 8 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la pièce 3 a été en partie dégagée au cours des fouilles de F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Située en limite sud de la parcelle fouillée, la pièce 3 n'a pu être dégagée qu'en partie : ses limites méridionales se trouvent en effet en dehors de la zone de fouille (sous le groupe scolaire de Grassi).

Murs
- Le mur nord de la pièce a été vu sur 11 m de long ; il est signalé sur les plans comme étant construit en terre.
- À l'est, un mur en pierre a été dégagé sur seulement 1 m de long. Sa limite sud n'a pas été appréhendée (sous le groupe scolaire de Grassi).
- Les murs qui délimitent la pièce à l'ouest et au sud n'ont pas été découverts dans l'emprise de la fouille.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Deux niveaux de sol ont été relevés en 1960 : un sol bétonné dans l'angle nord-est, et une mosaïque blanche à double listel noir sur le reste de la surface (fig. 41).

Accès
- Un seuil monolithique a été découvert au sud-ouest, permettant l'accès sur le couloir 4 et indirectement vers le portique (US 076) (fig. 44).

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
L'intervention de 2015 a simplement consisté à nettoyer la mosaïque restaurée, recouverte par de la mousse et des eaux de pluie stagnantes, qui ont altéré la couleur des tesselles dans toute sa moitié nord (fig. 42-43).

Murs
- Le mur nord (MR 18) long de 10,5 m, a été en partie végétalisé (extrémités est et ouest) et reconstruit en son centre sur 4 m de long et une hauteur de 57 cm (cinq assises).
- Le départ du mur occidental n'a pas été appréhendé (MR 60) ; il est sans doute recouvert par un remblai apporté en 1988 pour la plantation d'arbustes.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Le niveau de sol est plus haut de 15 cm en moyenne par rapport à celui des pièces adjacentes : il est difficile de dire s'il s'agit d'une réalité archéologique (aucune mention dans les sources) ou d'une liberté prise au moment des restaurations.
- La mosaïque a été restaurée et consolidée par un béton en 1988 ; elle est toutefois dans un état de conservation moyen (les tesselles sont d'une couleur ternie et se détachent).

Accès
- Le seuil n'a pas subi de restaurations (US 076).

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Nettoyer en profondeur la mosaïque afin de raviver la couleur des tesselles.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 253-254.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 41 : vue, depuis l'est, de la partie nord de la pièce 3 et de son décor de mosaïque blanche à double listel noir, au moment de sa découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).





Fig. 42-43 : vue, depuis l'ouest, de la pièce 3 avant et après nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 44 : vue, depuis l'ouest, du seuil de séparation entre les pièces 3 et 4 (US 076) (cliché B. Cappelletto).



Fiche n° 4 : couloir 4

Localisation : maison 1, aile ouest

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 9,3 m^2
Superficie conservée : 9,3 m^2

Éléments d'architecture épars
- Un bloc quadrangulaire en calcaire est disposé contre le mur de clôture méridional, sur la mosaïque restaurée (50 x 65 cm et 32 cm de hauteur) (fig. 50). Il semble taillé.

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la partie nord du couloir a été fouillée en 1958 par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Dégagé à son extrémité nord sur 6,6 m^2 (surface totale inconnue), le couloir 4 permet d'accéder à d'autres pièces situées dans l'aile sud, en arrière de la pièce 3, et donc en dehors de l'aire de fouille.

Murs
- Au nord, le couloir est délimité par un mur qui le sépare de la pièce 5 (MR 46) : vu sur 1 m en 1960, il serait construit en terre (information des fouilleurs).
- À l'ouest, un mur a été relevé sur 2 m (MR 47) ; il serait lui aussi construit en terre. Son extrémité sud n'est pas comprise dans l'emprise de la fouille.
- Au sud, le couloir est séparé de la pièce 3 par le mur 18. Il est décrit comme étant construit en terre.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Présence d'une mosaïque blanche à bordure noire (fig. 45).

Accès
- Aucun seuil ne matérialise l'accès entre le portique et le couloir, alors que l'espace entre les deux mosaïques est suffisamment large pour y aménager une porte. Il est possible qu'il n'ait pas été dégagé en 1960 ou qu'il ait été démonté après l'abandon de la maison.
- Un seuil prend place entre le couloir 4 et la pièce 3.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
La mosaïque a été restaurée sur la totalité de la surface dégagée (fig. 46-47). Elle est dans un état de conservation moyen : les tesselles se détachent et, sous l'effet des intempéries, leur couleur, à l'origine blanche, vire au noir (fig. 48).

Murs
- Le mur nord a été végétalisé en 1988 sur toute sa longueur (3,5 m) (MR 46).
- Le mur qui sépare cette pièce de la pièce 3 (MR 18) a été reconstruit sur une longueur de 4 m et 0,57 m de haut (cinq assises) et végétalisé sur un total de 8,5 m (extrémités est et ouest).
- Le mur ouest a lui aussi été végétalisé (MR 47).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- La mosaïque a été restaurée et consolidée par un béton en 1988 (US 016) (fig. 47-48).

Accès
- Un seuil monolithique se trouve aujourd'hui entre le couloir 4 et le portique (US 075) (fig. 49). Ce seuil n'est pas représenté sur le plan issu des fouilles de 1958 : il est difficile de savoir s'il n'avait pas été dégagé, ou s'il s'agit d'un élément rapporté pour l'aménagement du site en jardin public. Il semble de facture antique (présence de deux crapaudines). Ce seuil a reçu en 1988 une barrière afin de limiter l'accès du public à l'extrémité sud du site.

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Démonter la barrière qui a été enfoncée dans le seuil (US 075).
- Nettoyer en profondeur les tesselles de la mosaïque, dont la couleur s'est altérée avec le temps.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 254.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 45 : vue de la mosaïque du couloir 4 au moment de sa découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).





Fig. 46-47 : vues, depuis l'ouest, du couloir 4 avant et après nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 48 : détail de l'état de dégradation actuel de la mosaïque de la pièce 4 (cliché B. Cappelletto).



Fig. 49 : vue, depuis l'ouest, du seuil de séparation entre le couloir 4 et le portique (US 075) dans lequel a été fichée une barrière (cliché E. Luizet).



Fig. 50 : bloc disposé sur la mosaïque restaurée (cliché B. Cappelletto).



Fiche n° 5 : pièce 5

Localisation : maison 1, aile ouest

Superficie totale : 10 m^2
Superficie connue : 10 m^2
Superficie conservée : 10 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la pièce 5 a été fouillée en totalité en 1958, au cours de l'opération menée par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
À l'époque de sa découverte, la pièce présentait un état de conservation nettement dégradé, en particulier le niveau de sol. Des enduits de stuc rouge y ont été découverts.

Murs
- Les murs nord, ouest et sud ont été vus en partie (MR 44, 45 et 46). D'après les fouilleurs, ils seraient construits en terre.
- Le mur oriental n'a pas été vu au moment de la fouille, mais a été restitué sur les plans (MR 61).

Revêtement mural
- Des éléments de stuc rouge ont été découverts dans la pièce 5, mais il n'est pas possible de savoir s'ils étaient appliqués sur les murs ou au plafond.

Niveau de sol
- Aucune mention ne précise la nature du sol (mosaïque/*opus sectile* ?) ; il est très dégradé dès sa découverte.

Accès
- Aucun accès n'est mentionné dans les sources (plans), mais il est fort probable qu'une porte ait permis d'accéder au portique à l'est, et qu'il ait été récupéré à une date inconnue.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
La totalité de la pièce 5 a été, en 1988, remblayée par une couche de sable jaune : aucun niveau de sol n'est apparent (fig. 5).

Murs
- Les murs nord, est et sud ont été végétalisés (MR 44, 45 et 46).
- Le mur ouest n'est plus visible : il a été recouvert par le mur de clôture du site.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Un remblai sableux contemporain vient recouvrir la totalité de la surface de la pièce.

Accès
- En 1988, un seuil a été créé au centre du mur oriental pour donner accès à la galerie ouest du portique (US 080), sans doute à l'emplacement du seuil original (non mis au jour) : il consiste en des pierres disposées à plat et liées au mortier (fig. 52).

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Effectuer trois sondages à l'emplacement des murs sud (MR46), est (MR45) et nord (MR44) pour vérifier la présence des murs antiques.
- Réaliser un sondage à l'intérieur de la pièce afin de vérifier la profondeur du niveau de sol antique et son état de

conservation.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 51 : vue, depuis l'ouest, de la pièce 5 après nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 52 : vue, depuis l'ouest, du seuil de séparation entre la pièce 5 et le portique (US 080) (cliché A. Lacombe).

Fiche n° 6 : pièce 6



Localisation : maison 1, aile ouest

Superficie totale : 15,9 m^2
Superficie connue : 15,9 m^2
Superficie conservée : 15,9 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la pièce 6 a été dégagée en 1958 au cours de la fouille dirigée par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Située dans l'aile ouest de la maison au péristyle rhodien, la pièce 6 offre un accès direct sur le portique. En 1958, les fouilleurs avaient noté un état de dégradation important, en particulier du niveau de sol.

Murs
- L'extrémité orientale du mur nord a été vue sur 2 m (MR 42). D'après les fouilleurs, il s'agit d'un mur construit en terre.
- Le mur est n'a pas été vu (MR 43). Il est restitué sur les plans.
- Le mur sud a été vu en partie (MR 44). Comme le mur nord, il semble construit en terre.
- Le mur ouest n'a pas été vu, il est restitué sur les plans (MR 62). Un sondage réalisé en 1958 a révélé la présence d'un mur profond dont l'orientation est différente de celui qui délimite la pièce (nord-est/sud-ouest et non pas nord-ouest/sud-est). S'agit-il d'un mur lié à une occupation antérieure ou d'une erreur d'interprétation (petite surface du sondage) ?

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Présence d'une mosaïque blanche à listel noir, vue dans l'angle sud-ouest de la pièce.

Accès
- Aucun accès n'a été découvert, mais il est fort probable qu'une porte ait permis d'accéder au portique à l'est, et qu'il ait été récupéré à une date inconnue.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
La pièce 6 est dans un état de conservation préoccupant : lorsqu'il est présent, le niveau de sol est très endommagé. La partie orientale de la pièce a été nivelée en 1988 par un remblai (fig. 53-54).

Murs
- Les murs nord, est et sud ont été végétalisés (MR42, 43 et 44).
- Le mur ouest n'est pas visible, il est recouvert par le mur de clôture du site.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- La mosaïque blanche à listel noir, vue dans l'angle sud-ouest de la pièce en 1958, n'est pas conservée. Seules quelques tesselles blanches sont encore en place, en bordure nord de la pièce (US 010) ; elles se détachent très facilement.
- Le niveau de préparation (US 009) est visible dans toute la moitié occidentale de la pièce ; il surmonte un radier de fondation, visible en coupe (US 008). Les matériaux se désagrègent rapidement.
- La partie ouest de la pièce a été comblée sur 10 cm d'épaisseur par un remblai sableux, apporté en 1988 pour niveler la zone là où le niveau de sol n'était pas conservé. Ce sable repose directement sur un niveau de remblai sur lequel a été construit le radier de fondation (US 011) (fig. 55-56).

Accès
- En 1988, un seuil a été créé au centre du mur occidental pour donner accès à la galerie ouest du portique (US 079),

sans doute à l'emplacement du seuil original : il consiste en des pierres disposées à plat et liées au mortier (fig. 57).

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Réaliser trois sondages à l'emplacement des murs nord, est et sud (MR 42, 43 et 44), pour vérifier la présence des murs antiques.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 253.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.





Fig. 53-54 : vues, depuis l'ouest, de la pièce 6 avant et après nettoyage (cliché A. Lacombe).





Fig. 55-56 : sondage réalisé dans le remblai contemporain de la pièce 6 et détail du niveau de sol conservé (cliché A. Lacombe).



Fig. 57 : vue, depuis l'ouest, du seuil de séparation entre la pièce 6 et le portique (US 079) (cliché A. Lacombe).

Fiche n° 7 : pièce 7



Localisation : maison 1, aile ouest

Superficie totale : 28 m^2
Superficie connue : 26 m^2
Superficie conservée : 19 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1940-1945 : une partie du mur sud de la pièce a été dégagé au cours du creusement des tranchées de défense passive.
- 1958-1959 : la quasi totalité de la pièce 6 a été dégagée en 1958, au cours des fouilles menées par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
La pièce 6 a été fouillée en totalité, excepté l'angle nord-ouest recouvert par la rue des Nations. D'après les relevés, le sol était composé d'un *opus signinum* et des éléments de stuc avec décoration florale y ont été mis au jour.

Murs
- Le mur nord a été relevé sur 3,20 m (MR 2) ; son extrémité ouest n'a pas été appréhendée (sous la rue des Nations). Il serait construit, d'après les fouilleurs, en terre.
- Le mur est a été vu sur la totalité de sa longueur (MR 26) ; il présente une lacune d'un mètre dans sa moitié sud. Il présente le même type de construction que le mur nord.
- Le mur sud (MR 42) n'a été relevé que sur deux mètres (extrémité est). Mode de construction identique au mur nord.
- Seul le parement est du mur occidental a été dégagé, excepté dans l'angle nord-est où il est recouvert par la rue des Nations. Mode de construction identique au mur nord.

Revêtement mural
- Il n'est pas possible de savoir si les éléments de stuc découverts dans la pièce 7, étaient à l'origine appliqués sur les murs ou le plafond.

Niveau de sol
- Les relevés mentionnent la présence d'un sol en *opus signinum*.

Accès
- Il est possible que la lacune constatée dans la moitié sud du mur oriental, corresponde à l'arrachement d'un seuil.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
La pièce 7 a demandé un gros travail de nettoyage : les niveaux antiques, très dégradés, étaient recouverts d'une épaisse couche d'humus et de sable (remblai apporté en 1988) (fig. 58-59).

Murs
- Le mur nord (MR 2) a été reconstruit en 1988 sur 0,5 m de long et 0,6 m de haut (cinq assises).
- Le mur oriental est constitué de deux murs différents (fig. 60). Le premier mur est daté de l'Antiquité (MR 26) : une seule assise de pierre est visible, et se suit sur 0,50 m. Par-dessus mais légèrement désaxé, un second mur (MR 3) a été construit en 1988 sur cinq assises (4,5 m de long). Les deux murs présentent un décalage d'orientation de 5 cm.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Le niveau de préparation du sol est apparent dans la majeure partie de la pièce ; il est très abîmé (US 006) (fig. 61-62).
- Un remblai sableux a été apporté en 1988 pour niveler l'ensemble, notamment en partie ouest, là où le sol antique n'est pas conservé.

Accès
- Un seuil d'accès a été construit en 1988, dans le mur occidental (US 078) : il est constitué de pierres disposées à plat et

noyées dans un béton.

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Démonter le mur contemporain 3, dont l'orientation ne respecte pas celle du mur antique sous-jacent (MR 26), permettrait d'étudier ce dernier et de rétablir la réalité archéologique.
- Faire un sondage dans le mur sud (MR 42) pour vérifier la présence du mur antique.

SOURCES
- Plan des vestiges antiques au milieu des tranchées de défense passive, R. Ambard, J. Irigoin et F. Benoit, 1940-1945.
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.





Fig. 58-59 : vues, depuis l'ouest, de la pièce 7 avant et après nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 60 : détail de la superposition du mur contemporain (MR 3) sur le mur antique (MR 26) (cliché E. Luizet).



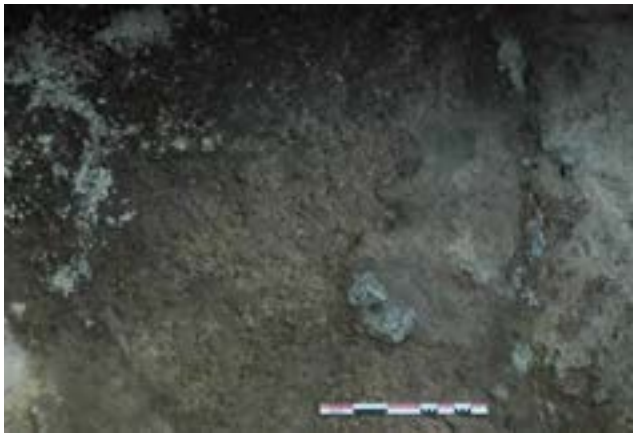


Fig. 61-62 : détails du niveau de sol conservé dans la pièce 7 (cliché A. Lacombe).



Fiche n° 8 : couloir 8

Localisation : maison 1, aile nord

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 9,5 m^2
Superficie conservée : 9 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la partie sud du couloir a été fouillée en 1958, au cours des fouilles menées par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Fouillé en 1958, le couloir 8 forme un coude orienté sud-nord/est-ouest, et permet d'accéder depuis le portique aux pièces situées au nord et à l'ouest (en dehors de la zone de fouille).

Murs
- Au nord, le mur qui le sépare de la pièce 10 n'a pas été vu ; il est restitué sur les plans (MR 64). Son mode de construction est inconnu.
- À l'est, le couloir est séparé de la pièce 9 par un mur vu sur 7 m (MR 41) qui serait construit en terre (note des fouilleurs).
- À l'ouest, il est bordé par un mur relevé sur 4,80 m (MR 26), faisant retour vers l'ouest sur 3 m. Il semble aussi construit en terre.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Présence d'une mosaïque blanche à listel noir, conservée sur 5 m, en avant du seuil d'accès au portique, et au niveau du retour vers l'ouest.

Accès
- Un seuil monolithique permet l'accès au couloir depuis la galerie nord du portique (US 077).

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Le couloir n'est plus conservé que sur une surface de 9 m^2 : il a été recouvert dans sa partie ouest par la passerelle d'accès au site (fig. 63).

Murs
- Le mur nord est recouvert par la passerelle d'accès au site (MR 64).
- Le mur occidental a été végétalisé (MR 41).
- Le mur ouest, formant un coude, a été reconstruit en 1988 sur quatre à cinq assises (MR 2 et 3). Le mur 3 a été reconstruit sur un mur antique, encore visible à sa base (MR 26), dont il ne suit pas exactement l'orientation (décalage de 5 cm) (cf. description fiche n° 7 et fig. 64).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- La mosaïque a été restaurée en avant du seuil sur une surface de 5,7 m^2. Les tesselles sont aujourd'hui d'une couleur grise et non plus blanche comme à l'origine.
- Le niveau de préparation, apparent sur 0,5 m (US 021), a tendance à se décomposer ; le radier de fondation est visible en grande partie (US 020).
- Le retour vers l'ouest est recouvert par la passerelle d'accès au site.

Accès
- Le seuil antique est fracturé en trois éléments (US 077) (fig. 65). Il est en partie recouvert par le béton qui a servi à la

restauration de la mosaïque située dans la galerie nord du portique (US 025), dont la teinte est d'un rose très intense.

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Démonter le mur contemporain qui délimite le couloir de la pièce 7 (MR 3), dont l'orientation ne respecte pas le mur antique sous-jacent, et étudier le mode de construction de ce dernier (MR 26).
- Effectuer un sondage à l'emplacement du mur végétalisé occidental pour vérifier la présence du mur antique.
- Reprendre la restauration de la mosaïque de l'angle nord-ouest du portique, dont le béton a recouvert en partie le seuil d'accès vers le couloir 8 (US 077) ; la couleur du béton est inappropriée.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 253.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 63 : vue, depuis le sud, du couloir 8 après nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 64 : détail de la superposition du mur contemporain (MR 3) sur le mur antique (MR 26) (cliché A. Lacombe).



Fig. 65 : vue, depuis le nord, du seuil de séparation entre le couloir 8 et le portique (US 077) (cliché E. Luizet).



Fiche n° 9 : pièce 9

Localisation : maison 1, aile nord

Superficie totale : 41 m^2
Superficie connue : 41 m^2
Superficie conservée : 41 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1940-1945 : la moitié occidentale de la pièce a été découverte au moment du creusement des tranchées de défense passive : une partie du mur occidental et l'angle nord-est du sol ont été relevés.
- 1958-1959 : la surface totale de la pièce a été dégagée au cours des fouilles menées par F. Benoit et R. Ambard. Les murs ouest, nord et est ont été relevés sur toute leur longueur, alors que le mur sud n'a été vu qu'en partie (à l'est).

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Dégagée en totalité en 1960, sur une surface de 22,4 m^2, la pièce 9 est considérée, par sa position et sa décoration, comme l'*oecus* de la maison 1. Un niveau d'effondrement constitué de tuiles provenant du toit a été relevé en place.

Murs :
- Les murs ouest, nord et est ont été identifiés par les fouilleurs comme étant construits en terre (MR 41, 40 et 38).
- L'extrémité est du mur sud est construite en pierre (MR 29). Le reste n'a pas été vu.

Revêtement mural :
- Le mur oriental (MR 38) est recouvert sur toute sa longueur d'une plinthe de marbre vert (hauteur inconnue).
- L'extrémité est du mur sud (MR 29) est revêtue d'une plinthe de marbre violet (conservée *in situ*), appliquée sur une base de mortier (US 061 et 091).
- Présence de plinthes de brèche vertes ou violettes, appliquées sur les murs nord et ouest (MR 40 et 41) (Benoit 1960 : 298) (fig. 69).

Nature du sol
La présence de deux panneaux de mosaïques différents dans cette pièce, délimités par une ligne de tesselles blanches, a laissé supposer à F. Benoit un agrandissement de l'espace, initialement plus réduit (Benoit 1960 : 298) :
- moitié méridionale : mosaïque noire à double listel blanc ;
- moitié septentrionale : mosaïque noire, sans listel, dans laquelle ont été vus en 1945, deux motifs floraux faits de tesselles blanches (angle nord-est).
- Une dalle de calcaire rectangulaire munie d'une encoche, est située près de l'angle nord-est de la pièce (0,76 x 0,36 m) (fig. 77).
- Une seconde dalle de calcaire carrée est visible sous le niveau de préparation (0,40 x 0,37 m) (fig. 77).

Accès
- Au sud, un seuil permet d'accéder au portique ; il est constitué de trois blocs de calcaire, dans lequel sont creusées deux crapaudines et un butoir (US 071) ;
- Un autre seuil donne accès, au nord, à la pièce 10 (US 069). Il est constitué de deux blocs de calcaire quadrangulaires, percés de deux crapaudines, encadrant une mosaïque figurant un motif géométrique en noir et blanc, dans laquelle a été fichée une gâche (fig. 74).

Aménagements divers
- Un niveau correspondant à l'effondrement des tuiles du toit a été découvert dans l'angle sud-ouest de la pièce (fig. 68).

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
La pièce 9, recouverte d'un mélange de terre végétale, de matériaux de construction désagrégés et de détritus, a été nettoyée et le niveau de sol dégagé (fig. 66-67). Celui-ci a perdu une grande partie de sa mosaïque et le niveau de préparation est aujourd'hui apparent (fig. 78). L'angle sud-est conserve encore aujourd'hui une partie du mur antique (MR29). Le niveau d'effondrement de tuiles a été démonté.

Murs
- Les murs ouest et nord ne sont pas visibles, ils ont été végétalisés en 1988 (MR 41 et 40).
- Le mur occidental, non visible, a été reconstruit sur toute sa longueur en 1988 (MR 38).
- L'extrémité est du mur sud présente une superposition de deux états : en partie basse, une assise du mur antique est

conservée (MR29, cf. *supra*) ; par-dessus, mais désaxé de 20 cm vers le sud, le mur a été reconstruit en 1988 (MR 30, hauteur 2,5 m) (fig. 70-72). La partie ouest de ce mur, non vue en 1960, est végétalisée.

Revêtement mural
- Le mur occidental reconstruit en 1988, a été revêtu d'une plinthe de marbre vert sur 38 cm de hauteur (RM 34) (fig. 73). Il n'est pas possible de savoir si cette plinthe est d'origine ou s'il s'agit d'un fac similé contemporain.
- La partie antique du mur sud conserve, sur 5 cm, une plinthe violette (extrémité est) (US 061).
- Les murs nord et ouest n'étant pas conservés, aucun revêtement mural n'est visible. Il est possible qu'ils soient conservés en dessous du niveau du sol.

Nature du sol
Le niveau de sol de la pièce 9 est très mal conservé : l'essentiel du sol correspond au niveau de préparation de la mosaïque qui, laissé à l'air libre, se désagrège rapidement (US 026 et 027) (fig. 78). La mosaïque n'est plus conservée que sur la moitié de la pièce (US 028) :
- partie méridionale : la mosaïques noire à double listel blanc n'est pas conservée en totalité, seulement sur 1,90 x 2,50 m. Elle a été restaurée en 1988 mais quelques tesselles se détachent du béton ;
- partie septentrionale : la mosaïque noire n'est pas conservée en totalité, seulement sur 1,50 x 3,80 m. Bien qu'elle ait été restaurée en 1988, elle a tendance à se détériorer.
- Le reste du sol correspond au niveau de préparation qui, laissé à l'air libre, se dégrade.

Accès
- Le seuil méridional est conservé (US 071).
- Le seuil mosaïqué est conservé et a été restauré (US 069) (fig. 75). Il a été replacé plus haut que son niveau d'origine (constat effectué d'après les photos de 1960). Le béton utilisé pour le consolider se désagrège.
- Un troisième seuil a été créé à l'extrémité sud du mur est (MR38), en 1988. Il s'agit d'un seuil monolithique à butoir, qui pourrait être un remploi antique (US 073) ; il est en effet différent des autres seuils aménagés en 1988, construits en pierre et béton (US 078, 079 et 080).

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Étudier le mur antique conservé MR29 (au sud), et pour cela démonter le mur contemporain construit par dessus (MR 30), qui d'ailleurs présente un décalage d'orientation qui fausse la compréhension.
- Réaliser quatre sondages à l'emplacement des murs pour vérifier leur présence et leur technique de construction, ainsi que la présence d'un revêtement mural : le premier, au niveau du mur nord (MR 40) ; le second, au niveau du mur ouest (MR 41) ; le troisième, dans la partie est du mur sud, aujourd'hui végétalisé (MR 30) ; et le dernier à l'extrémité ouest du mur sud, aujourd'hui végétalisé (MR 30).
- Démonter le seuil aménagé en 1988 à l'extrémité sud du mur occidental, MR 38 (US 073), qui ne correspond pas à l'état d'origine de la *domus*.

SOURCES
- Plan des vestiges antiques au milieu des tranchées de défense passive, R. Ambard, J. Irigoin et F. Benoit, 1940-1945.
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 251-252.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 66-67 : vues, depuis l'ouest, de la pièce 9 avant et après nettoyage (cliché A. Lacombe).



Fig. 69 : placage de marbre dans l'angle nord-ouest de la pièce, au moment de sa découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 68 : détail des tuiles effondrées du toit dans l'angle sud-ouest de la pièce 9, au moment de sa découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 70 : vue, depuis le nord-ouest, de l'angle sud-est de la pièce 9 et du mur contemporain MR 30 (cliché A. Lacombe).





Fig. 71-72 : détail de la superposition du mur contemporain (MR 30) sur le mur antique (MR 29) (cliché A. Lacombe).



Fig. 73 : vue du placage de marbre ajouté en 1988 sur le mur est de la pièce 9 (RM 34) (cliché A. Lacombe).



Fig. 74 : vue, depuis le sud, du seuil mosaïqué, à peine nettoyé, au moment de sa découverte (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont)



Fig. 76 : vue, depuis l'ouest, du seuil d'accès entre la pièce 9 et le couloir 11 (cliché A. Lacombe).



Fig. 75 : vue, depuis le sud, du seuil mosaïqué restauré entre les pièces 9 et 10 (cliché E. Luizet).



Fig. 77 : dalles quadrangulaires dans le niveau de sol de la pièce 9 (cliché A. Lacombe).



Fig. 78 : détail des dégradations constatées sur le niveau de préparation du sol de la pièce 9 (SL 7) (cliché A. Lacombe).



Fiche n° 10 : pièce 10

Localisation : maison 1, aile nord

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 36 m^2
Superficie conservée : 22 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1940-1945 : seuls quelques mètres du sol de la pièce ont été dégagés au moment du creusement des tranchées de défense passive. Aucun mur n'a été vu.
- 1959-1960 : l'angle sud-est de la pièce a été dégagé au cours des fouilles de F. Benoit et R. Ambard, sur une surface de 81 m^2. Une partie des murs est et sud a été relevée.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
La superficie totale de la pièce est inconnue : en effet, ses limites nord et ouest n'ont pas été détectées dans l'emprise de la fouille (elles filent sous l'avenue des Nations). Située à l'arrière de l'*oecus* de la maison, cette pièce offre elle aussi une riche décoration.

Murs :
- Identifié comme étant construit en terre (note des fouilleurs), le mur oriental (MR 4) a été découvert sur une longueur de 10 m. Son extrémité nord est située en dehors de l'emprise de la fouille.
- Le mur sud semble lui aussi construit en terre (MR 40), et a été relevé sur 9,20 m (mais n'a été vu que sur 7,20 m). Son extrémité ouest est située en dehors de l'emprise de la fouille (MR 64).
- Les murs nord et ouest ne sont pas compris dans l'emprise de la fouille.

Revêtement mural :
- F. Benoit note la présence d'un *opus sectile* sur les parois, sans qu'il soit possible de savoir de quel(s) mur(s) il s'agit (Benoit 1960 : 298).

Nature du sol
- Au sud, présence d'un premier tapis en *opus sectile* composé de dalles de calcaire et d'ardoise rectangulaires (adossées à MR 40) (fig.79).
- Un second tapis figure un damier composé de carrés accolés, accostés par des rectangles (fig. 80).
- En d'autres parties du sol, là où l'*opus sectile* n'a pas été conservé, apparaît déjà le niveau de préparation constitué de petits fragments de marbre (Lavagne 2000 : 253).
- Le sol est plus haut de 10 cm par rapport au sol de la pièce 9 (Benoit 1960 : 298) (fig. 81).

Accès
- Le seul accès visible se fait au sud par le seuil mosaïqué depuis la pièce 9 (US 069, cf. description fiche n°9).

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Réduite à 23,3 m^2 par la construction de la passerelle d'accès au site, la pièce 10 a été très peu restaurée. Le nettoyage du niveau de sol a révélé l'absence des carreaux de l'*opus sectile*, sans doute arrachés après 1960[11] (date de leur dernière attestation) (fig. 82a et b). Le niveau de préparation est donc apparent et se désagrège rapidement ; il n'a fait l'objet d'aucune restauration.

Murs
- Le mur occidental a été reconstruit en 1988, sur 0,8 m de haut (cinq à sept assises) et sur une longueur de 6,5 m (MR4).
- Le mur sud, à sa jonction avec le mur 4, a été reconstruit sur 0,5 m (quatre assises) et végétalisé dans la partie ouest, sur 4,50 m (MR40).

11 Les carreaux de marbre ne sont pas conservées dans les réserves de la Ville d'Aix-en-Provence qui conserve pourtant une grande partie des collections de Grassi, reversées par l'État en 1995 et en 2002.

Revêtement mural
- Un bourrelet de mortier haut de 18 à 20 cm et épais de 6 à 10 cm a été posé en 1988 à la jonction entre le mur 4 et le sol 13 (US 088) (fig. 83). La fonction de cet aménagement reste indéterminée.

Nature du sol
- Le niveau de sol (SL13) ne conserve plus les carreaux de son pavement d'origine ; seuls subsistent le radier de fondation (visible en coupe, fig. 86) et le niveau de préparation du dallage (US 033 et 012). Celui-ci conserve encore les lignes de pose des carreaux (fig. 82b).
- Les fragments de marbre utilisés pour constituer le niveau de préparation du sol, décrits par H. Lavagne sont toujours présents (Lavagne 2000 : 253) (fig. 85).
- Malgré l'absence de dallage, la différence altimétrique de ce niveau de sol est vérifiée, puisqu'il s'établit 8 cm plus haut que le reste de la maison.

Accès
- Le seuil mosaïqué permettant aux pièces 9 et 10 de communiquer a été restauré (US 069, cf. description pièce n° 9) (fig. 84). Son état de conservation est correct, malgré la couleur ternie des tesselles et la couleur soutenue du béton.

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Réaliser un sondage à l'emplacement du mur sud, végétalisé, pour vérifier la présence du mur antique et d'un éventuel revêtement mural.
- Reprendre la restauration du seuil mosaïqué (US 069).

SOURCES
- Plan des vestiges antiques au milieu des tranchées de défense passive, R. Ambard, J. Irigoin et F. Benoit, 1940-1945.
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Lavagne 2000 : 252-253.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



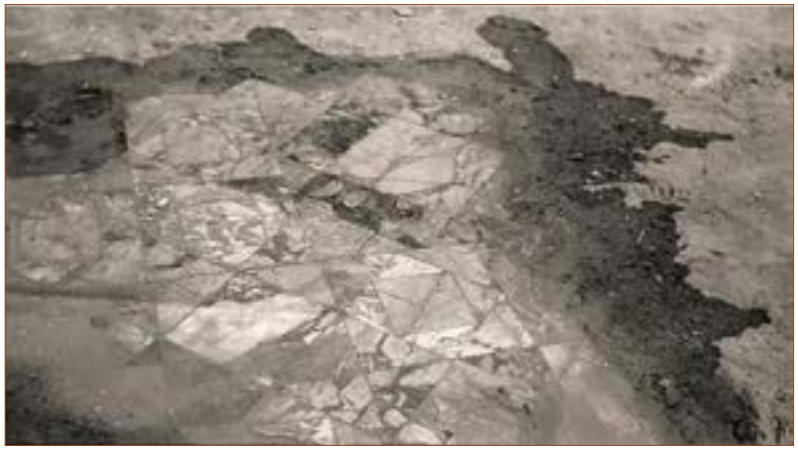


Fig. 79-80 : détail des deux tapis en opus sectile du sol de la pièce 10, au moment de leur découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 81 : vue depuis le le nord-est du détail du niveau de sol de l'opus sectile, rehaussé par rapport au seuil mosaïqué (US 069) (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 82a : vue, depuis le sud, de la pièce 10 après nettoyage (cliché A. Lacombe).

Fig. 82b : relevé en plan du niveau de préparation de l'opus sectile et du négatif des carreaux du pavement, échelle 1/50e (relevé E. Luizet et A. Lacombe, DAO St. Ranchin).



Fig. 83 : détail du bourrelet de mortier apposé en 1988 sur le mur 4 (RM48) (cliché A. Lacombe).



Fig. 84 : vue, depuis le sud, du seuil de séparation mosaïqué entre les pièces 10 et 9 (US 069) (cliché E. Luizet).

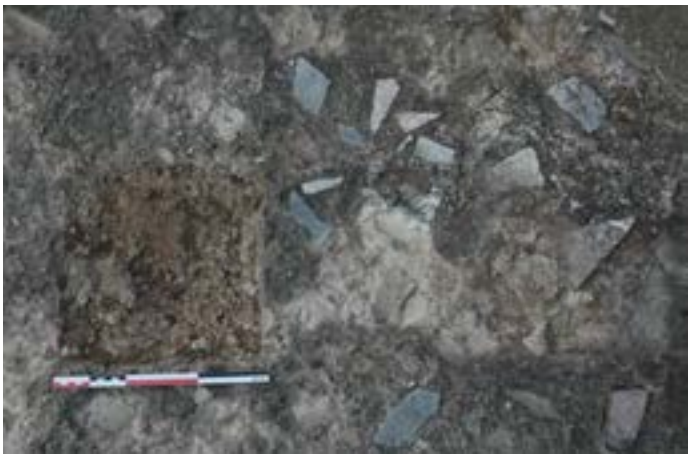


Fig. 85 : détail, vu depuis le sud, du niveau de préparation composé de fragments de marbre (US 012) (cliché E. Luizet).



Fig. 86 : détail en coupe du radier de préparation du niveau de sol de la pièce 10 (SL 13, US 033) (cliché A. Lacombe).



Fiche n° 11 : couloir 11

Localisation : maison 1, aile nord

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 20 m^2
Superficie conservée : 17 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : le couloir 11 a été fouillé en 1958 par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Fouillé sur 17 m de long, le couloir 11 est orienté nord-sud et permet d'accéder depuis le portique à un espace au nord, situé en dehors de l'emprise de fouille, sans doute d'autres pièces de la maison, voire même un *decumanus* ? (Auburtin 2001 : 13 et fig. 15 ; Benoit 1947 : 98). Un bassin et un mur de tuiles ont été aménagés au milieu du couloir, à une date indéterminée, sans doute peu après l'abandon de la maison.

Murs
- À son extrémité nord, le mur oriental (MR 17) a été relevé sur 9 m ; il est construit en pierres (fig. 87 et 91b). Sa partie sud n'a pas été vue et est restituée sur les plans.
- À l'ouest il est délimité par les murs 4 et 38, suivis sur 16 mètres, qui seraient construits en terre (d'après les fouilleurs).

Revêtement mural
- Présence d'un enduit de stuc noir à la base du mur et rouge au-dessus.

Niveau de sol
- Partie sud, sur 5,60 m, présence d'un sol bétonné. Le reste a sans doute été perturbé par la construction du bassin et du mur de tuiles.

Accès
- Un seuil monolithique permet l'accès à la galerie nord du portique (US 074) (fig. 88).

Aménagements divers
- Un bassin et un mur de tuiles ont été aménagés sur le sol du couloir sans doute au cours de l'Antiquité tardive, à un moment où, l'occupation de la maison se faisant plus modeste, l'espace a été restructuré.

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Le sol du couloir 11 est en grande partie recouvert par un sol de béton, aménagé en 1988 ; il se désagrège par endroits.

Murs
- Du mur antique oriental n'est visible que son parement est, suivi sur 4,94 m (moitié nord) (MR 17). Il est constitué d'un blocage de mortier et de pierres non taillées, entre un parement de moellons plus ou moins réguliers (US 063). Conservé sur un maximum de 0,35 m de haut, le mur conserve jusqu'à sept assises qui rattrapent le pendage nord-sud du site. Le parement ouest de ce mur est invisible car recouvert par le niveau de sol en béton du couloir, coulé en 1988. Ce mur a été reconstruit sur trois assises dans toute sa moitié sud (là où le mur antique n'était pas conservé), par un mur fait de moellons réguliers (MR 31).
- À l'ouest, les murs antiques ont été reconstruits en 1988 par un mur de 12,3 m de long (MR 4 et MR 38, 5 à 7 assises).

Revêtement mural
- Aucun revêtement mural n'est conservé sur les parois.

Niveau de sol
- La majeure partie du sol a été recouverte en 1988 par un sol de béton.
- Les zones situées au centre et en avant du portique ont été endommagées : le radier de fondation est visible (US 018). Il semble qu'il n'y ait pas de niveau de préparation conservé.

Accès
- Le seuil permettant d'accéder au portique est toujours en place (US 074).

Aménagements divers
- Le bassin et le mur de tuiles ont dû être démontés sans doute en 1988, pour rétablir le passage vers le portique de la *domus* au péristyle rhodien.

PROPOSITIONS
- Reprendre la restauration du niveau de sol, dont le béton se décompose.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 87 : vue, depuis l'est, de l'élévation de moellons réguliers du mur antique 17 (US 063) (cliché A. Lacombe).



Fig. 88 : vue, depuis le sud, du seuil d'accès entre le couloir 11 et le portique (cliché E. Luizet).



Fiche n° 12 : *ambitus*

Localisation : orienté nord-ouest/sud-est, cet *ambitus* sépare les maisons 1 et 2

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 15 m^2
Superficie conservée : 10 m^2

Éléments d'architecture épars
- Un fragment de fût de colonne et un élément qui pourrait correspondre à une vasque de bassin ont été disposés en 1988 à l'extrémité sud du mur qui borde l'*ambitus* à l'est (MR 27) (fig. 93-94). Ils sont scellés par du mortier.

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : l'*ambitus* a été dégagé dans sa totalité au cours des fouilles de F. Benoit et R. Ambard en 1958.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Dégagé sur près de 30 mètres et présentant un pendage nord-sud, l'*ambitus* sépare les deux maisons dans le sens nord-ouest/sud-est (fig. 89). Son extrémité sud offre un retour vers un regard situé dans l'angle sud-est de la cour de la maison 1, tandis que son extrémité nord est située en dehors de la zone de fouille (sous la rue des Nations).

Murs
- L'*ambitus* est délimité à l'ouest par un mur construit en pierre suivi sur 9 m au nord (MR 17) (fig. 91) ; sa partie méridionale n'a pas été vue et a été restituée sur les plans.
- À l'est, il est délimité par le mur de clôture de la maison 2 (MR 5), construit en pierre et vu sur 20 m.

Revêtement mural
- À l'extrémité nord, le mur ouest a été recouvert d'un parement de fragments de tuiles plates sur une hauteur d'environ 60 cm (fig. 89).

Niveau de sol
- Le fond de l'*ambitus* est composé de *tegulae* entières, disposées à plat (US 066) (fig. 92).

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
L'*ambitus* a été restauré dans sa totalité : les *tegulae* ont été consolidées en 1988 grâce à l'utilisation d'un béton. Les deux sondages réalisés au sud, en avant du mur en trompe l'oeil, n'ont pas permis de retrouver cet aménagement.

Murs
- Le mur qui délimite l'*ambitus* à l'ouest conserve une élévation antique d'au moins 7 assises (MR 25 au nord de la passerelle et MR 17 au sud). Il a été recouvert en partie par la passerelle d'accès à la maison 2 (1 m).
- Ce mur a été reconstruit en 1988, dans sa partie sud, par un mur de moellons réguliers, sur une longueur de 16 m (MR31). À son extrémité sud (au niveau du péristyle), l'élévation a été restituée en totalité, et couronnée d'un chapeau de tuiles (US 065, cf. description fiche n° 2).
- Suivi sur 4,90 m, le mur occidental d'origine est recouvert nord par la passerelle d'accès à la maison 2 (1 m). Il est construit en pierre et conservé sur cinq assises (MR 5). Ce dernier a été reconstruit en 1988, sur une longueur de 13 m, par une succession de deux murs : le premier, assez grossier, met en œuvre des blocs non taillés, peut-être antiques, noyés dans un mortier contemporain (MR 27) ; le second, est fait d'un blocage de pierres et de mortier dans un parement de petits moellons réguliers (MR 28) (fig. 90).

Revêtement mural
- Le revêtement de tuiles plaqué contre la face occidentale du mur 25 a été restauré en 1988, au moyen de fragments de tuiles (et non pas de tuiles entières comme l'état l'origine).

Niveau de sol
- Les *tegulae* constituant le fond de l'*ambitus* ont été consolidées par un mortier en 1988.

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Démonter l'élément de bassin scellé dans le mur 27/28 et le fragment de colonne pour les stocker dans les réserves de la DAVA.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 28-29.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 289-291.



Fig. 89 : détail du fond construit en tegulae de l'ambitus (CN 33) et du revêtement de tuiles du mur 25 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 90 : vue, depuis l'ouest, de l'élévation de moellons réguliers du mur antique 5 et du départ du mur contemporain 28 (cliché A. Lacombe).



Fig. 91a : vue, depuis l'est, de l'élévation de moellons réguliers du mur antique 17 (cliché A. Lacombe).

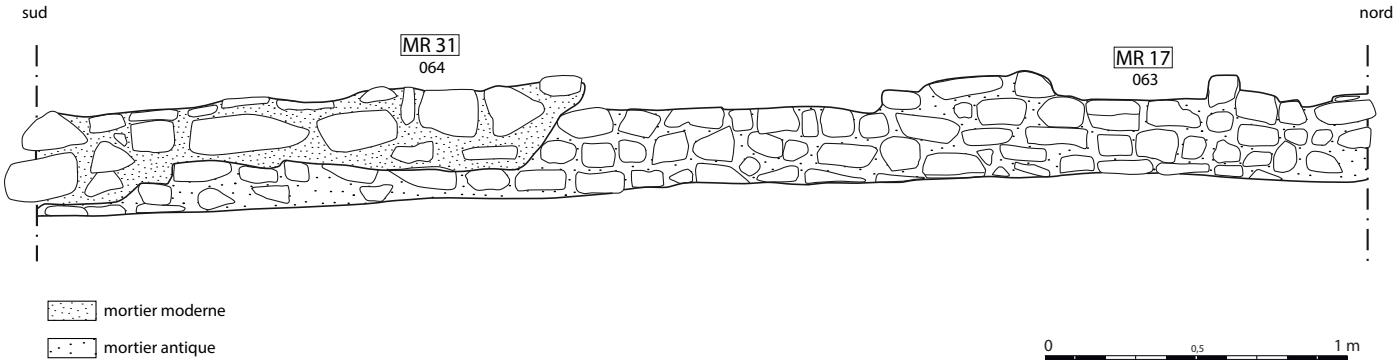


Fig. 91b : relevé en coupe de la superposition du mur antique 17 et du mur contemporain 31, (relevé E. Luizet, A. Lacombe, DAO St. Ranchin).



Fig. 92 : détail des tegulae du fond de l'ambitus (cliché A. Lacombe).



Fig. 93 : élément d'un probable bassin fixé au mur contemporain 28 (cliché A. Lacombe).



Fig. 94 : fragment de colonne scellé au sommet du mur contemporain 28 (cliché A. Lacombe).



Fiche n° 13 : pièce 1

Localisation : maison 2, aile nord

Superficie totale : 16 m^2
Superficie connue : 14,5 m^2
Superficie conservée : 14,5 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1956 : l'angle sud-est de la pièce est mis au jour au cours du suivi de travaux mené en parallèle à la construction du groupe scolaire Jean-Jaurès, dirigé par F. Benoit, Jacques Gourvest, Jacqueline et Yves Rigoir. Il est aujourd'hui recouvert.
- 1958-1959 : la pièce 1 a été fouillée en totalité par F. Benoit et R. Ambard en 1958 (fig. 95-96).

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Située dans l'aile nord de la maison au grand péristyle, la pièce 1 est visible dans sa quasi totalité (excepté l'angle sud-est). Aucun niveau de sol n'a été mis au jour.

Murs
- Le mur nord (MR 10), orienté nord-est/sud-ouest et dégagé sur 3,54 m de long (0,5 m d'épaisseur), est construit en pierre. Aucune information n'est disponible sur le nombre d'assises dégagées.
- Le mur occidental, construit en pierre et orienté nord-ouest/sud-est, a été découvert sur 5,80 m de long (MR 9). Aucune information n'est disponible sur le nombre d'assises dégagées.
- Le mur sud, orienté nord-est/sud-ouest et construit en pierre, n'a été découvert que sur 1,20 m de long (MR 58). Il est accolé à un second mur (MR 11), de même orientation, qui cloisonne une pièce en arrière de la pièce 3 (sous le pin actuel). Le nombre d'assises dégagées est inconnu.
- À l'ouest, le mur 8 a été dégagé sur cinq assises. Il est orienté nord-ouest/sud-est, et a été suivi sur 6,32 m de long (MR 8).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Le niveau de sol n'est pas conservé ; les murs visibles correspondent aux fondations.

Accès
- Aucun accès n'a été découvert.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Un gros travail de dégagement des vestiges a été entrepris dans cette pièce ; les vestiges étaient en effet recouverts par une épaisse couche d'humus (fig. 97-98). Très peu de restaurations ont touché ces vestiges.

Murs
- Le mur nord (MR 10) a été dégagé sur une seule assise. Il est composé d'un parement de pierres, plus ou moins bien taillées, et d'un blocage de pierres et de terre.
- Le mur oriental est visible en fondation sur une longueur de 4,10 m (MR 9). Il présente un mode de construction semblable au mur nord, auquel il est chaîné : parement de pierres grossièrement taillées associées ici à des fragments de tuiles disposées à plat, et blocage de pierres et de terre (fig. 101). L'extrémité sud du mur conserve trois assises d'élévation (US 053), surmontées d'une assise contemporaine, ajoutée en 1988, pour consolider l'ensemble et recevoir le mur de clôture du site (US 054).
- Au sud, sur les deux murs attenants représentés sur les plans, seul le mur le plus méridional a été découvert (MR 11) (fig. 100) ; le mur en avant de celui-ci n'a pas été détecté (MR 58). Les deux assises relevées du mur 11 (US 057), ont été consolidées par un béton contemporain à une date qui nous échappe (dès 1988 ou après ?). Par-dessus, à l'extrémité est, une assise d'élévation a été rajoutée en 1988 pour consolider l'ensemble et recevoir le mur de clôture du site (US 058).
- À l'ouest, deux assises du mur 8 sont aujourd'hui visibles (US 050) : il est fait de blocs moyens grossièrement taillés et d'un blocage de pierres et de terre.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Aucun niveau de sol n'est conservé dans la pièce 1. Sous la couche d'humus, prend place un remblai constitué de mobilier antique (US 004), apporté sans doute en 1988 pour niveler la zone (fig. 99).

Accès
- Aucun accès n'a été dégagé.

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Faire un sondage dans l'angle nord-est la pièce 1 afin de vérifier la profondeur des niveaux antiques, et le nombre d'assises de fondation conservées des murs 9 et 10.
- Réaliser un second sondage dans l'angle sud-ouest de la pièce pour vérifier la profondeur du remblai 004 et le nombre d'assises de fondation du mur 8. Ce sondage permettrait aussi de confirmer la présence du mur 58, non dégagé au cours de l'intervention de 2015 mais bien représenté sur les plans de 1958-1960.

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 30-31.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 288-289.



Fig. 95 : au premier plan, vue, depuis le nord, des vestiges de la domus au Grand Péristyle au moment de leur découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 96 : vue des vestiges de la domus au Grand Péristyle ; au premier plan le mur 6 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 97 : vue, depuis l'ouest, des vestiges de la domus au Grand Péristyle avant nettoyage (domus 2) (cliché A. Lacombe).



Fig. 98 : vue, depuis le sud, de la pièce 1 de la domus 2 (cliché A. Lacombe).



Fig. 99 : vue, depuis le nord, des deux niveaux en avant du mur 10 : au premier plan, le niveau de remblai 004, et au second plan de niveau de démolition 003 (cliché A. Lacombe).



Fig. 100 : vue, depuis l'est, du sommet du mur 11, déstabilisé par les racines d'un arbre (cliché A. Lacombe).



Fig. 101 : vue, depuis l'est, du mode de construction du mur 9 (cliché A. Lacombe).



Fiche n° 14 : pièce 2

Localisation : maison 2, aile nord

Superficie totale : 31 m^2
Superficie connue : 31 m^2
Superficie conservée : 31 m^2

Éléments d'architecture épars
Néant

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la pièce 2 a été fouillée par F. Benoit et R. Ambard en 1958 (fig. 102).

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Dans la pièce 2 ont été regroupés plusieurs espaces encadrant la pièce 1 (cinq à l'origine), mais dont les délimitations n'ont pas été mises au jour au cours de notre intervention. Aucun niveau de sol n'a été détecté en 1958.

Murs
- Le mur nord, orienté nord-est/sud-ouest, est construit en pierre et est conservé sur 3,5 m de long (MR 6) (fig. 103).
- À l'ouest, la pièce est délimitée par un mur orienté nord-ouest/sud-est, qui correspond également au mur de clôture de la maison 2 (MR 5). Il est construit en pierre et longe la pièce sur 9 m (fig. 104). Il n'est pas jointif avec le mur 6 (0,5 m les séparent).
- Au sud, la pièce est délimitée par le mur 11, orienté nord-est/sud-ouest et construit en pierre.
- À l'est, trois murs ont été mis au jour en 1958 : un mur orienté nord-ouest/sud-est, vu sur 3 m (MR 49), et deux murs (MR 55 et 56) parallèles orientés nord-est/sud-ouest (le premier vu sur 1 m et le second sur 1,50 m).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Aucun niveau de sol n'est conservé.

Accès
- Aucun seuil n'a été découvert.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Comme la pièce 1, la pièce 2 a nécessité un travail de nettoyage important, les vestiges étant enfouis sous une épaisse couche d'humus, et bouleversés par les racines d'un arbre.

Murs
- Au nord, le mur antique (MR 6) a été reconstruit sur 5 m de long et 0,5 m de haut (4 assises) (MR 53) (fig. 103).
- À l'est, trois assises d'élévation du mur 49 ont été dégagées, sur seulement 1 m de long (suivi sur 3 m sur les plans) ; le sommet du mur conservé a été consolidé par un béton en 1988. Il est recouvert par le mur de clôture du site.
- Les murs 55 et 56, à l'est de la pièce, n'ont pas été mis au jour dans le cadre de cette opération de nettoyage. Les vestiges doivent être situés à un niveau altimétrique profond, et recouverts par le remblai 004.
- Au sud, la pièce 2 est délimitée par le mur 11, vu sur deux assises consolidées par un béton en 1988. Le mur est fortement endommagé par les racines d'un arbre.
- À l'ouest, le mur antique qui clôture la pièce conservé sur seulement 1,94 m de long (MR 5), a été reconstruit en 1988 par deux murs superposés (MR 27 et 28) (cf. description fiche n° 12) (fig. 104).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Aucun niveau de sol n'est conservé dans cette pièce. Elle a été remblayée en 1988 par une couche de terre où l'on recense du mobilier antique (US 004) (fig. 105). Son épaisseur est inconnue.
- Un niveau de démolition constitué de pierres de taille moyenne a été mis au jour contre le parement nord du mur 10 (US 003) (fig. 105). Recouvert par le remblai 004, il a sans doute été, comme ce dernier, apporté en 1988 pour niveler la zone en vue de l'aménagement du jardin public. Son étendue et son épaisseur son inconnues.

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Effectuer un sondage à l'est de la pièce, dans le remblai 004, pour vérifier la présence au nord du mur 49 et l'épaisseur de ce remblai.
- Réaliser deux sondages à l'est afin de vérifier la présence des murs 55 et 56, vus en 1960 mais non décelés au cours de cette opération.
- Effectuer un sondage au nord-est de la pièce pour vérifier la présence du mur 57, également vu en 1960 mais non appréhendé en 2015, et par là même l'épaisseur du niveau de démolition (US 003).

SOURCES

- plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 30-31.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 288-289.



Fig. 102 : au premier plan, vue, depuis le nord, des vestiges de la domus au Grand Péristyle au moment de leur découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 103 : vue, depuis le nord, de l'élévation du mur antique 6 et du mur contemporain 53, à gauche (cliché A. Lacombe).



Fig. 104 : vue, depuis l'ouest, de l'élévation de moellons réguliers du mur antique 5 et du départ du mur contemporain 28 (cliché A. Lacombe).



Fig. 105 : vue, depuis le nord, des deux niveaux en avant du mur 10 : au premier plan, le niveau de remblai 004, et au second plan, de niveau de démolition 003 (cliché A. Lacombe).



Fiche n° 15 : pièce 3

Localisation : maison 2, aile ouest

Superficie totale : 37,5 m^2
Superficie connue : 37,5 m^2
Superficie conservée : 3 m^2

Éléments d'architecture épars
- Un fragment de colonne et un élément qui pourrait correspondre à une margelle de bassin ont été fixés au mur contemporain 28 (extrémité sud) (fig. 108 et 93).

Historique des opérations archéologiques
- 1956 : l'angle sud-est de la pièce est mis au jour au cours du suivi de travaux mené en parallèle à la construction du groupe scolaire Jean-Jaurès, dirigé par F. Benoit, Jacques Gourvest, Jacqueline et Yves Rigoir.
- 1958-1959 : l'angle nord-ouest de la pièce a été dégagé au cours des fouilles de F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Située dans l'aile ouest de la *domus* au grand péristyle, la pièce 3 était à l'origine décorée d'une mosaïque blanche à double listel noir.

Murs
- Le mur nord, orienté nord-est/sud-ouest et construit en pierre, a été relevé sur 5 m de long (MR 59).
- Le mur occidental, orienté nord-ouest/sud-est, a été suivi sur 7,50 m de long.
- La limite sud de la pièce n'a pas été appréhendée.
- À l'ouest, la pièce 3 est délimitée par le mur de clôture de la maison 2. Il est construit en pierre (MR5).
- Le mur oriental[12] a été suivi sur 7,50 m de long.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Présence d'une mosaïque blanche à double listel noir.

Accès
- Aucun seuil n'a été mis au jour ; nous pouvons supposer que l'accès se faisait depuis une pièce voisine au sud.

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Située à cheval entre deux parcelles (CT 158 et CT 215), la pièce n'est aujourd'hui conservée que dans son angle nord-est (3 m^2), le reste a été recouvert par le groupe scolaire Jean-Jaurès. Les vestiges sont dans un mauvais état de conservation : la mosaïque a disparu presque entièrement, et le mur nord de la pièce a été occulté par la plantation d'un arbre.

Murs
- Le mur nord n'est plus visible ; il a été occulté par la plantation d'un arbre en 1988.
- Le mur ouest, reconstruit en 1988, fait également office de mur de terrasse retenant les terres de la maison au grand péristyle. Une seule assise de son parement occidental est visible (MR 28).
- Les murs est et sud sont situés en dehors de l'emprise de la fouille (sous le groupe scolaire Jean-Jaurès).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Seules quelques lignes de la mosaïque blanche sont aujourd'hui visibles en limite occidentale de la surface conservée, à l'endroit où le mur de clôture du site a été construit (fig. 106).
- Le niveau de préparation et le radier de fondation sont visibles sur une large surface et se désagrègent (US 031 et 030) (fig. 107).

12 Situé en dehors de l'emprise de fouille, ce mur n'a pas été enregistré.

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
- Démonter le fût de colonne antique et l'élément de bassin fixés au mur contemporain 28, et les stocker dans les réserves de la DAVA.

SOURCES
- plan des *domus* de l'îlot 5, Y. Rigoir, suivi de travaux 1956-1958.
- plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : … .
- Guyon *et al.* 1998 : … .
- Lavagne 2000 : … .
- Mocci, Nin 2006 : … .



Fig. 106 : vue, depuis l'ouest, de la mosaïque blanche conservée du niveau de sol de la pièce 3 de la domus 2 (SL12) (cliché A. Lacombe).



Fig. 107 : vue zénithale du niveau de sol conservé de la pièce 3 (cliché A. Lacombe).



Fig. 108 : détail du fragment de colonne scellé au sommet du mur contemporain 28 (cliché A. Lacombe).

Fiche n° 16 : structure bâtie 54



Localisation : maison 2, extrémité nord de la parcelle CT 158

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 58,5 m^2
Superficie conservée : 2 m^2

Éléments d'architecture épars
- Quatre fragments de fûts de colonnes et deux margelles de bassin ont été stockés dans cette partie du site dès 1958-1960 (fig. 110-114). Il est possible que les éléments de colonnes aient appartenu au mur 32 ou à la colonnade de la cour de la maison 1.

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la structure a été découverte au cours des fouilles menées par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Découverte en 1958 à l'extrémité nord de la parcelle CT 158, la structure 54 n'a été dégagée qu'en partie, ses extrémités nord et ouest étant situées en dehors de l'emprise de fouille (sous la rue des Nations). Si sa fonction reste indéterminée, il semble toutefois possible de rattacher cette structure à l'occupation datée du Haut-Empire de la maison 2.

Murs
- Deux séries de dalles parallèles (calcaire), orientées nord-est/sud-ouest, sont posées de chant et forment un arc de cercle à l'est (fig. 109). Leurs extrémités nord-est et sud-ouest ne sont pas comprises dans l'emprise de la fouille (sous la rue des Nations).

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Indéterminé.

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
La structure bâtie 54 est en grande partie recouverte d'un remblai apporté en 1988 pour aménager le jardin, il a donc été décidé de n'entreprendre qu'un nettoyage léger des vestiges. Le dégagement les dalles de chant aurait en effet impliqué l'évacuation d'une trop grande quantité de terre et la déstabilisation de la structure construite au-dessus (MR 32). Elle n'a subi aucune restauration.

Murs
- Les dalles de chant ont été recouvertes en grande partie par un remblai apporté en 1988 : la structure n'est presque plus visible.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
Néant

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS

- Transporter dans les réserves de la DAVA les quatre fragments de colonnes et les deux margelles de bassin stockées sur le site.

SOURCES

- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Guyon *et al.* 1996 : 30-31.
- Guyon *et al.* 1998 : 62-64.
- Mocci, Nin 2006 : 288-289.



Fig. 109 : vue, depuis le nord-est, des dalles de champ semi-circulaires de la structure bâtie 54 au moment de sa découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 110 : détail des éléments d'architecture stockés sur le site en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).




Fig. 111-112 : détail des deux dalles de bassin stockées à l'extrémité nord de la parcelles (clichés A. Lacombe).




Fig. 113-114 : détail des éléments de colonnes stockés à l'extrémité nord du site et qui retiennent des remblais apportés en 1988 pour la plantation de végétaux (clichés A. Lacombe).



Fiche n° 17 : mur 32

Localisation : extrémité nord de la parcelle CT 158

Superficie totale : inconnue
Superficie connue : 5m^2
Superficie conservée : 3,4 m^2

Éléments d'architecture épars
- cf. description fiche n° 16.

Historique des opérations archéologiques
- 1958-1959 : la structure a été découverte au cours des fouilles menées par F. Benoit et R. Ambard.

ÉTAT INITIAL DES VESTIGES
Au moment de sa découverte, en 1958, le mur 32 se composait de deux assises de blocs monumentaux disposés sur un lit de fûts de colonnes retaillés (fig. 115-116). L'ensemble était construit sur un remblai venu recouvrir le mur 32. Cet aménagement est daté de l'Antiquité tardive. Sa fonction reste indéterminée.

Murs
- Le mur se compose d'un soubassement de quatorze fûts de colonnes retaillés, de modules différents : une colonne bilobée à fût redenté (présence d'un autre péristyle de type rhodien à proximité ?) et dix autres à fût simple lisse (fig. 118-119). Il est orienté nord-est/sud-ouest.
- Par-dessus ont été disposés deux assises de blocs monumentaux aux proportions très différentes : les dimensions varient du simple au double, et l'un d'entre eux est creusé d'encoches.
- Les colonnes sont liées aux assises de blocs par un mortier rose très friable contenant du mobilier archéologique (enduits peints, fragments de tuiles...).
- Son extrémité occidentale n'a pas été appréhendée dans l'emprise de la fouille (sous le groupe scolaire Jean-Jaurès).
- Il est difficile de savoir si la structure s'étendait au-delà vers l'ouest (d'autres éléments auraient donc été démontés), ou si l'arrêt marqué par les colonnes correspondait à sa limite orientale.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
- Indéterminé.

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

ÉTAT ACTUEL DES VESTIGES
Le mur 32 n'a subi aucune restauration, en revanche plusieurs éléments qui formaient le lit de colonnes ont aujourd'hui disparu (à l'ouest) (fig. 117). L'intervention de 2015 a principalement consisté à relever la structure en plan et en coupe, pour en proposer une description précise.

Murs
- Sur les quatorze fûts de colonnes mis au jour, seuls huit sont conservés en place.
- La couleur des blocs monumentaux s'altère à cause de l'humidité (teinte verdâtre). Les blocs sont régulièrement tagués.

Revêtement mural
Néant

Niveau de sol
Néant

Accès
Néant

Aménagements divers
Néant

PROPOSITIONS
Néant

SOURCES
- Plan des vestiges de la *domus* au péristyle rhodien, R. Ambard, 1960.
- Benoit 1960 : 300.
- Guyon *et al.* 1998 : 72.
- Mocci, Nin 2006 : 427.



Fig. 115 : vue, depuis le sud-ouest, du mur 32 au moment de sa découverte en 1958-1960 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 116 : vue zénithale du mur 32 (cliché R. Ambard, document issu du fonds de l'Association Archéologique Entremont).



Fig. 117 : vue, depuis le sud, de l'élévation du mur 32 (cliché A. Lacombe).

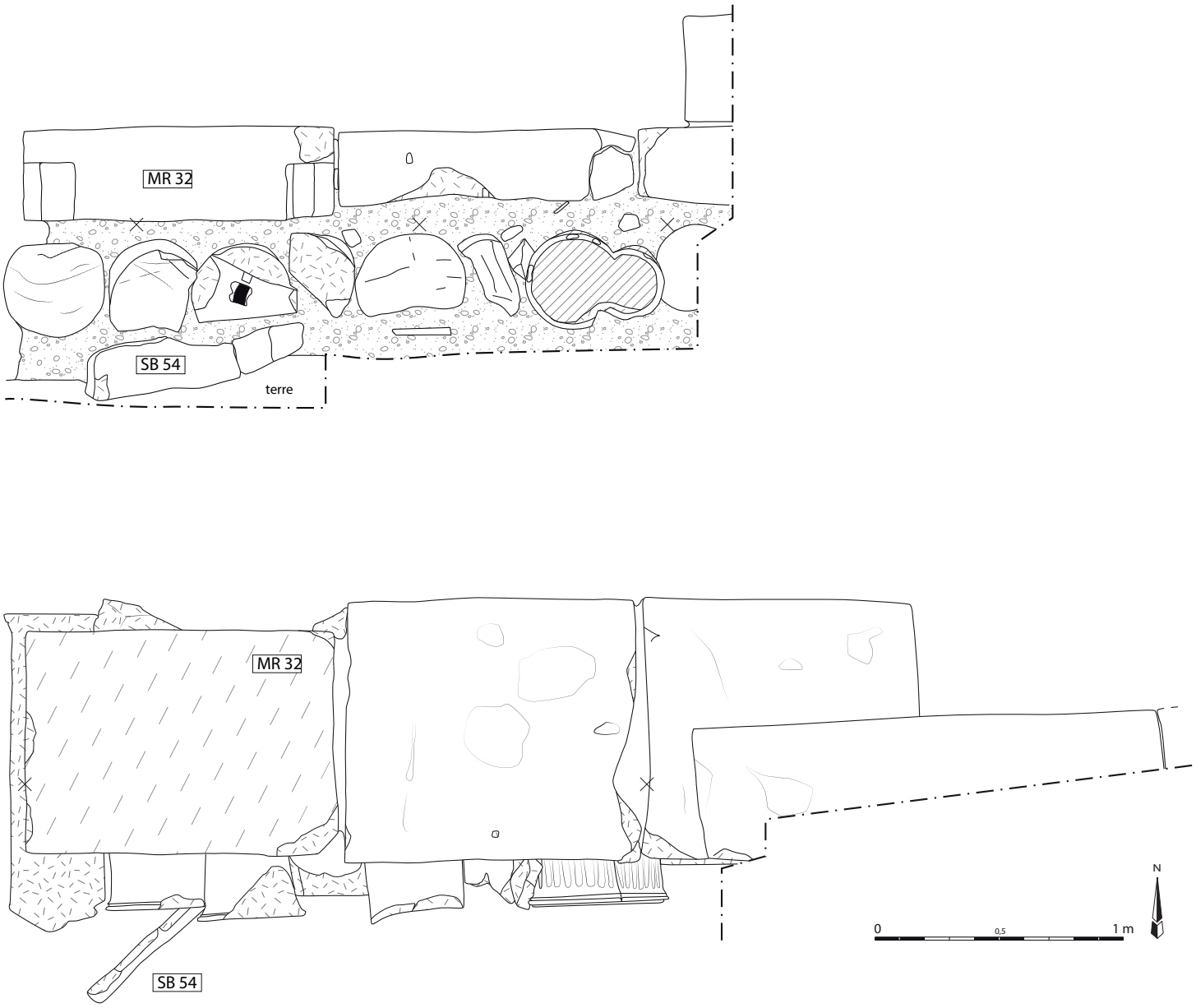


Fig. 118-119 : relevés, en coupe et en plan, du mur 32 (relevés et DAO E. Rey).